



Assemblée générale

Distr. générale
3 août 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Points 98 et 109 de l'ordre du jour provisoire*

Activités opérationnelles de développement

Promotion de la femme

Activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Note du Secrétaire général**

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, établi en application de la résolution 39/125 de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1984.

* A/55/150.

** Le présent document est présenté tardivement car il a fallu obtenir les avals voulus.

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Programme	4–67	4
A. Aperçu	4–7	4
B. Renforcement des capacités économiques des femmes dans l'entreprise et la production	8–26	5
C. Mise en place d'administrations et d'un encadrement tenant dûment compte de la parité entre les sexes	27–46	9
D. Promotion de l'exercice des droits de la femme et élimination de toutes les formes de violence à leur égard	47–67	14
III. Appui à la réforme des Nations Unies dans l'optique de la parité hommes-femmes et de la promotion de la femme	68–90	18
A. Application du Programme d'action de Beijing	74–87	20
B. Remise en cause des stéréotypes véhiculés par les médias	88–90	23
IV. Constitution d'une somme de connaissances sur le renforcement du pouvoir des femmes et l'égalité des sexes	91–96	24
A. Utilisation des connaissances pour renforcer le respect des engagements pris	93	25
B. Investissement dans l'analyse des enseignements tirés de l'expérience acquise dans le cadre de la lutte contre la violence faite aux femmes	94	25
C. Recours aux techniques de l'information en vue de la diffusion des connaissances	95–96	25
V. Gestion financière	97–100	26

I. Introduction

1. Le présent rapport fait le point du programme et des activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'année 1999. L'année écoulée a été importante à plusieurs égards. Le Fonds a mis en oeuvre la stratégie et le plan d'exécution déterminant ses principaux domaines d'activité et d'opérations pour la période 1997-1999 et c'est l'année où la stratégie et le plan d'exécution pour la période 2000-2003 ont été mis au point. En 1999, UNIFEM s'est activement employé à préparer l'examen quinquennal de l'application du Programme d'action de Beijing. À l'occasion de l'examen, mené à l'échelle nationale, régionale et mondiale, de ce qui a été accompli pour faire progresser la parité hommes-femmes, UNIFEM a également réfléchi à ses principales réalisations jusqu'à présent et aux grands problèmes auxquels le Fonds doit continuer à s'attaquer.

2. En 1999, nous nous sommes demandé quelles sont les principales contributions que le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme peut apporter à la solution des grands problèmes qui se posent au début du XXI^e siècle. En effet, il n'est plus possible de méconnaître la contribution potentielle de la moitié de l'humanité, l'impulsion qu'elle peut apporter à la solution de problèmes qui de plus en plus ne tiennent aucun compte des frontières nationales, comme la propagation du VIH et du sida et la fragmentation causée par les conflits ethniques et internationaux. Le Fonds est déterminé à encourager, faciliter et promouvoir la participation des femmes à toutes les grandes instances où sont prises des décisions d'importance critique pour l'avenir du monde. Le phénomène actuel majeur est la mondialisation; un fonds de développement des Nations Unies pour la femme est nécessaire pour appliquer des stratégies permettant de tirer parti des possibilités nouvelles et de faire face aux risques nouveaux, et de démontrer ainsi comment la mondialisation peut devenir favorable aux femmes et favorable aux pauvres, et être compatible avec le respect des accords internationaux relatifs aux droits de l'homme.

3. Le processus de transition, au PNUD, en 1999, a offert à UNIFEM et au PNUD de larges possibilités de clarifier et de renforcer encore leurs relations. En approuvant la nouvelle stratégie et le nouveau plan d'exécution d'UNIFEM pour 2000-2003, le Conseil d'administration a recommandé d'approuver l'exécution par UNIFEM de projets du PNUD dans les domaines où UNIFEM a un avantage comparatif, comme c'est déjà le cas pour le FNUAP et ONUSIDA. Leurs décisions (voir DP/2000/19 et DP/2000/7) facilitent la mise en place de nouveaux mécanismes qui permettront à UNIFEM et au PNUD de consolider encore leur relation de partenariat. En application de la recommandation du Comité consultatif d'UNIFEM, les deux organismes travailleront ensemble en 2000 pour réviser les « Directives sur la relation opérationnelle entre UNIFEM et le PNUD », qui remontent à 1987, afin de mieux tenir compte de leurs rôles respectifs dans un cadre nouveau, et de renforcer encore leur synergie, tout en précisant les domaines où, en raison de ses besoins propres, UNIFEM doit rester autonome.

II. Programme

A. Aperçu

4. UNIFEM demeure guidé par le mandat que lui a confié l'Assemblée générale en 1984 dans sa résolution 39/125 : soutenir les activités novatrices et expérimentales en faveur des femmes, conformément aux priorités nationales et régionales; servir de catalyseur dans le but de faire participer les femmes aux principales activités de développement; et jouer un rôle novateur et catalyseur dans le système de coopération des Nations Unies pour le développement. Au paragraphe 335 du Programme d'action de Beijing¹, UNIFEM a été prié de revoir et de renforcer son programme de travail en fonction du Programme d'action de Beijing, en mettant l'accent sur le renforcement du pouvoir politique et économique des femmes et, dans ses activités de plaidoyer, de s'attacher à susciter au niveau multilatéral un dialogue de fond sur le renforcement du pouvoir d'action des femmes. UNIFEM s'emploie à suivre de près et durablement l'application du Programme d'action de Beijing, en apportant un soutien technique, au niveau national, par le canal du système du coordonnateur résident, et conformément au paragraphe 49 de la résolution 51/69 de l'Assemblée générale.

5. Comme le Programme d'action de Beijing recommandait de renforcer ses opérations pour que ses projets aient le plus grand impact possible, UNIFEM a continué d'axer ses programmes sur trois grands thèmes : renforcement du pouvoir économique des femmes; mise en place d'administrations et d'un encadrement tenant dûment compte de la parité entre les sexes; promotion des droits fondamentaux de la femme, et élimination de toutes les formes de violence à leur égard. Ces trois thèmes sont traités à la lumière de la situation qui prévaut dans les différentes régions : Asie et Pacifique, Afrique, Amérique latine et Caraïbes, et, depuis 1998, Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants; et ces thèmes sont également traités dans un contexte mondial plus général.

6. Outre cette concentration sur trois domaines d'activité thématique, UNIFEM a continué à jouer le rôle de catalyseur pour promouvoir l'intégration des femmes dans le système d'activités opérationnelles des Nations Unies et a contribué activement à la mise en oeuvre des propositions de réforme du Secrétaire général, en particulier sur le terrain. Dans toutes ses activités, UNIFEM fait appel à cinq stratégies fondamentales pour promouvoir l'accès des femmes au pouvoir économique et politique : renforcer les capacités et l'encadrement des organisations et réseaux féminins; encourager les agents de développement à accorder un appui politique et financier aux femmes; faciliter de nouvelles synergies et des partenariats efficaces entre les organisations féminines, les gouvernements, le système des Nations Unies et le secteur privé; exécuter des projets pilotes et des projets de démonstration qui visent à tester des méthodes novatrices de renforcement des capacités d'action des femmes; et établir une base de connaissances opérationnelles pour influencer sur l'intégration des femmes dans le développement.

7. Dans ses activités portant sur ces trois thèmes, UNIFEM vise des résultats concrets et entend appliquer les principes d'une organisation qui ne cesse d'apprendre. UNIFEM intensifie son appui en reliant le niveau macrosocial au niveau microsocial, par des actions pratiques dans les trois domaines thématiques et cherche à satisfaire les besoins et les priorités nouveaux, de façon à systématiser la

recherche de la parité hommes-femmes et à aider les organisations féminines à bien jouer leur rôle économique et politique.

B. Renforcement des capacités économiques des femmes dans l'entreprise et la production

8. Les retombées de la crise financière en Asie, l'accélération de la mondialisation, la libéralisation des échanges, l'essor rapide de l'informatique et la féminisation de la pauvreté ont amené UNIFEM à étudier les moyens de faire de la démarche fondée sur les droits le principe éthique régissant la mondialisation au niveau macroéconomique, méso-économique et microéconomique. UNIFEM met spécialement l'accent sur l'élargissement de l'accès des femmes aux ressources dont elles ont besoin pour créer des conditions d'existence durables, sur la promotion de politiques économiques fondées sur la parité hommes-femmes et qui portent au maximum les possibilités économiques des femmes, et sur une action tendant à faire bien comprendre aux équipes dirigeantes l'importance de la contribution des femmes à l'activité économique et de la défense de leurs droits en matière économique.

1. Élargissement de l'accès aux ressources assurant des moyens d'existence durables

9. UNIFEM cherche de plus en plus à aider les femmes à tirer parti des marchés nouveaux pour améliorer leur position. En assurant une formation et en encourageant le partage de données d'expérience et les contacts avec les milieux d'affaires, le Fonds aide les associations féminines à améliorer la qualité, le conditionnement et la vente de leurs produits. Cela permet d'accroître les revenus et de réduire leur instabilité et aide les femmes à repérer et saisir les possibilités offertes par des nouveaux marchés ou par l'utilisation de nouvelles techniques.

10. Au Népal, UNIFEM a aidé des agricultrices, à Jamuni, à lancer leur propre association. Pour la première fois, ce nouveau groupe de pression a obtenu que des changements soient apportés aux règles qui concernent l'irrigation et la pratique agricole, il a obtenu la création de divers services sociaux et négocié de meilleurs prix avec l'Office népalais du coton. L'intérêt de ce modèle a largement été reconnu; il a attiré l'attention des donateurs et des fonctionnaires népalais, qui ont pu recueillir des informations sur les possibilités de reproduire le même modèle dans d'autres localités. Au Sénégal, un nouveau centre de commercialisation a été créé pour faire plus largement connaître les agroentreprises nouvelles créées par des femmes et pour encourager la vente de produits alimentaires locaux, qui peuvent fort bien remplacer les aliments importés. Au Burkina Faso, UNIFEM et le Centre canadien d'études et de coopération internationales (CECI) ont continué à travailler ensemble avec les productrices de beurre de karité pour leur ouvrir directement des débouchés internationaux, négocier de nouveaux contrats de vente et obtenir des crédits afin d'accroître leur production de 370 tonnes par an. Elles tiennent une foire internationale qui a permis d'établir de nouveaux liens avec des experts locaux et étrangers et à l'occasion de laquelle ont été signés des accords d'exportation, avec des usines locales, à un prix 50 % plus élevé qu'avant, ainsi qu'avec une société française de cosmétique. Dans le cadre de ce projet, à titre d'activité promotionnelle, un site Web est en cours de création.

11. La deuxième foire internationale des Africaines chefs d'entreprise, à Addis-Abeba, a été l'occasion d'une formation pratique aux techniques de conditionnement des produits exportés et elle a permis d'établir des liens avec des partenaires internationaux. UNIFEM a aidé la National Association of Kenyan Women in Business à organiser une foire commerciale à l'occasion du Sommet des chefs d'État des pays membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) à Nairobi; à cette occasion, des négociantes originaires de ces pays ont présenté leurs marchandises et ont échangé des informations et des contacts avec les milieux d'affaires. D'autres foires commerciales ont été organisées pour les femmes en Équateur, au Pérou et dans la région des Caraïbes; elles ont permis de développer des échanges culturels et elles ont offert de nouvelles possibilités commerciales.

12. Au Zimbabwe, UNIFEM a coopéré avec l'UNICEF afin d'aider d'anciennes prostituées à créer l'Association des femmes de Gweru pour la prévention du sida (GWAPA), qui fournit des informations sur le sida à ses membres et les aide à gagner leur vie autrement. L'Association mène actuellement diverses activités sur le lieu de travail, dans les écoles et dans la communauté au sens large. Le succès du projet a été relaté dans un film, réalisé en 1999 par l'UNESCO, intitulé « Nos vies », qui sert de puissant argument pour diffuser les pratiques qui sont de nature à réduire la propagation du VIH et du sida.

13. Pour mettre à profit les nouvelles technologies, UNIFEM participe aux projets pilotes de participation des femmes au nouveau réseau de renforcement des entreprises (WINNER), qui apprend aux femmes chefs d'entreprise à tirer parti de l'Internet et des autres moyens de communication, pour le commerce électronique, l'enseignement à distance et l'information commerciale, en utilisant le réseau mis en place dans cinq pays du Système de promotion et d'information technologique et commerciale (Équateur, Philippines, Népal, Albanie et Roumanie). UNIFEM coopère aussi avec le marché commun de l'Afrique orientale et australe pour améliorer l'accès des femmes à l'informatique, et notamment par le canal de centres de soins médicaux à distance et de télécommerce.

14. UNIFEM a cherché à faire pendre conscience aux microentrepreneurs de la problématique de la parité entre les sexes, car c'est une stratégie d'importance critique dans la lutte contre la pauvreté, et le Fonds coopère avec les institutions et banques de microfinancement dans le monde. Ainsi s'est notablement accru le nombre de femmes ayant accès au crédit, au capital et à la terre, ce qui devrait les conduire sur la voie de l'autonomie économique et leur procurer des revenus durables. En Roumanie, une coopération entre UNIFEM, le PNUD et le Fonds japonais pour la participation des femmes au développement a contribué à la création de deux centres de développement de l'entreprise, qui introduiront six unités pilotes de vulgarisation en faveur de petites entreprises rentables dirigées par des femmes. Dans le domaine des activités promotionnelles, MicrofinAfric, qui est un réseau de 45 institutions de microcrédit en Afrique, formé et soutenu par UNIFEM, a exposé les préoccupations africaines, aux dirigeants, qui ont participé en 1999 au Sommet sur le microcrédit. En Inde, un collectif de microcrédit est un moyen pour des groupes d'auto-assistance d'obtenir des informations mais aussi l'oreille des dirigeants.

15. À Gaza, des services, soutenus par UNIFEM, de conseils à des femmes chef de petites ou moyennes entreprises offrent des stages de formation sur des sujets tels que le lancement d'une entreprise, l'accès au crédit, la formation professionnelle continue. Ces services, qui sont organisés grâce à la coopération du Ministère des

affaires sociales, amènent celui-ci à repenser son action en faveur des femmes pauvres, l'idée étant de passer d'une optique « protection sociale » à une action de développement des compétences et des capacités féminines. Le projet, qui accroît le nombre de femmes chefs d'entreprise à Gaza, a créé un groupe d'institutions de microfinancement qui travaille avec les femmes chefs d'entreprise. Ces services ont également offert aux femmes un espace où elles se réunissent et échangent des idées en dehors des contraintes sociales qui risquent d'entraver leur liberté.

16. En Afrique australe, UNIFEM a continué à aider les femmes employées dans les mines à parler aux autorités locales afin d'influencer les politiques suivies. Les résultats de ces activités promotionnelles sont notamment une enquête novatrice sur les problèmes que rencontrent les femmes employées dans les mines, la création d'associations féminines nationales de l'industrie extractive, pour mener des négociations collectives en Afrique du Sud, au Mozambique, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe, et la création d'un groupe de pression régional, l'Association des femmes employées dans l'industrie extractive de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Après la participation de ces associations à une réunion des ministres membres du Comité de l'industrie extractive de la Communauté, en juin 1999, les ministres ont donné pour instruction aux autorités des pays de la SADC et aux entreprises minières de veiller à la parité hommes-femmes dans leurs programmes, projets et politiques. Avec l'aide d'UNIFEM, cette association organise un atelier de formation à l'intention des femmes chefs d'entreprise dans l'industrie extractive dans neuf pays, pour examiner les techniques d'extraction et de vente, les effets sur l'environnement de l'industrie extractive, les techniques informatiques, le crédit et la prévention de l'infection par le VIH et du sida (à Lusaka, en octobre 1999).

2. Activités promotionnelles et politiques économiques attentives à la parité hommes-femmes

17. La prise en compte du problème de la parité dans le régime du commerce international, au plan des politiques et des institutions, continue à être l'un des grands thèmes de l'action d'UNIFEM. UNIFEM prête spécialement attention à l'analyse des différents accords commerciaux et aux stratégies réussies de promotion de la parité hommes-femmes, notamment par la création de structures consultatives sur la parité et la participation de représentantes des associations féminines dans les négociations commerciales.

18. Au niveau mondial, UNIFEM et le Center of concern ont organisé un séminaire de planification stratégique sur la parité hommes-femmes et le commerce international, qui a réuni 48 économistes, chercheuses, analystes des politiques, militantes et enseignantes du Sud et du Nord. Ce séminaire a examiné les problèmes commerciaux et l'impact que les accords commerciaux en vigueur ont sur les femmes des diverses régions où ils sont appliqués, de façon que des stratégies puissent être adoptées pour tenter de résoudre les préoccupations économiques urgentes.

19. L'analyse économétrique ventilée par sexe peut aider à révéler les différences entre les hommes et les femmes au regard des avantages et des inconvénients de la libéralisation du commerce. Ces disparités sont analysées dans le rapport de recherches organisées par UNIFEM sur « L'impact de l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA) sur l'emploi des femmes au Mexique ». À l'aide de données déjà interprétées, les auteurs de ce rapport ont examiné les effets sur l'emploi de

l'ALENA dans les secteurs où les femmes représentent une forte proportion de la population active – notamment les cultures commerciales non classiques, les textiles, le vêtement et les entreprises de montage en zone franche. Cette étude montre que si l'ALENA a favorisé la croissance de l'emploi et si les femmes représentent une forte proportion des employés de ces industries de montage en dehors des zones frontalières, l'absence d'autres possibilités d'emploi pour les hommes et la dépendance à l'égard des techniques de pointe ont réduit la proportion de femmes employées par rapport aux hommes dans les usines de montage proches des frontières, où les rémunérations sont plus fortes. La restructuration industrielle qui a suivi les crises politiques et financières de 1995 a encore contraint un plus grand nombre de femmes à chercher un emploi dans le secteur non structuré et dans des travaux agricoles irréguliers.

20. Aux Caraïbes, UNIFEM a convoqué un séminaire régional à l'intention des dirigeants, des organisations non gouvernementales et des organismes de développement pour analyser l'impact des politiques commerciales, et notamment de l'ALENA, dans la région, et à formuler des stratégies qui ont ensuite été appliquées par le mécanisme régional de négociation pour développer une perspective sexospécifique dans ces activités.

21. Dans le Pacifique, UNIFEM a publié le premier rapport analysant l'impact du commerce multilatéral et bilatéral sur les femmes dans quatre pays insulaires du Pacifique – Fidji, Vanuatu, Tonga et Papouasie-Nouvelle-Guinée. Après un examen des informations ainsi rassemblées, avec les responsables gouvernementaux et le secrétariat du Forum du Pacifique Sud, qui conseille ces gouvernements sur les questions commerciales, le rapport est actuellement distribué comme moyen promotionnel qu'utiliseront les organisations féminines. Les activités de démarchage visent actuellement à faire mieux comprendre aux responsables gouvernementaux la nécessité d'adopter des mesures attentives à la parité hommes-femmes, notamment des mesures tendant à amortir les impacts sociaux et économiques que les accords commerciaux ont plus particulièrement sur les femmes.

3. Mise en évidence de la contribution des femmes à l'activité économique et exercice par les femmes de leurs droits économiques

22. La mesure de la contribution des femmes à l'activité économique, pour leur famille, leur communauté et l'économie en général, est un élément décisif si l'on veut faire prendre conscience de l'importance de la parité hommes-femmes. Les démarches attentives à ce problème, en statistique, font qu'il est maintenant possible, dans les enquêtes nationales, dans les données et dans les budgets, de tenir un compte précis de ces contributions, notamment dans le secteur non structuré. UNIFEM travaille dans ce domaine et s'efforce de faire plus largement connaître le rôle des femmes; son action s'est traduite par la mise en place de nouvelles structures et institutions qui mettent en évidence la participation des femmes à l'activité économique.

23. En Afrique australe, UNIFEM a apporté son appui aux efforts faits pour faire bien comprendre aux dirigeants et à la société civile en général les conséquences sur les deux sexes du budget national. Huit pays travaillent actuellement à la confection de budgets attentifs à la parité hommes-femmes, ou élaborent des méthodologies ayant pour but d'introduire cette pratique. Le projet est également reproduit dans les états de l'océan Indien (Maurice, Seychelles, Madagascar et Comores). La récente

publication d'UNIFEM sur « *Les budgets attentifs à la parité hommes-femmes : l'expérience de l'Afrique du Sud* » s'est révélée un moyen précieux de guider les futures politiques et d'aider les hauts responsables, les parlementaires, les chercheurs et les ONG. En Angola, une collaboration du FNUAP avec UNIFEM, dans le but de former le personnel du Ministère de la condition féminine, a abouti à une meilleure collecte et une meilleure analyse des données, et s'est traduite par la mise en place d'un plan d'action nationale pour la parité hommes-femmes. À Cuba, au Panama et au Costa Rica, UNIFEM encourage ceux qui collectent et établissent des statistiques à mettre au point des données ventilées par sexe, pour aider à mieux définir les politiques et programmes publics. Au Mexique, UNIFEM aide la Commission nationale de la femme à créer un système d'indicateurs qui permettra d'élaborer et de suivre des politiques de promotion de la femme.

24. Au Mexique, une coopération entre UNIFEM et le PNUD a contribué à la révision de la politique suivie par la banque de développement « Nacional Financiera » (NAFIN). Cette banque encourage actuellement les femmes à participer activement au développement de l'entreprise au Mexique. La banque a également commencé à analyser les possibilités et les besoins des femmes chefs d'entreprise et a établi sur ce sujet une base de données, qui sera reliée au système d'indicateurs ventilés par sexe actuellement utilisés pour suivre la condition de la femme au Mexique.

25. En cas de crise financière, ou quand sont introduites les mesures de libéralisation des échanges ou d'ajustement structurel, les femmes sont plus particulièrement touchées, surtout quand elles travaillent dans la précarité du secteur non structuré. Compte tenu de ces évolutions, UNIFEM appuie de plus en plus les efforts que font les femmes dans le secteur non structuré pour s'organiser et pour défendre leurs droits économiques; UNIFEM cherche à améliorer la collecte des données afin de mieux mettre en évidence la contribution des femmes à l'activité économique. Ces activités sont encouragées par une meilleure reconnaissance du rôle de la femme dans le secteur non structuré et se traduisent par la création de nouvelles formes de protection des travailleuses.

26. Au Sri Lanka, où deux tiers de ceux qui vont à l'étranger chercher un emploi sont des femmes, UNIFEM a travaillé avec le Bureau de l'emploi à l'étranger pour créer le premier groupe de pression au Sri Lanka en faveur des travailleuses migrantes. On a rassemblé les représentants des principaux opérateurs, pour les mobiliser en faveur des travailleuses envoyées à l'étranger, notamment Air Lanka, la Banque de Sri Lanka et le Bureau de statistique. Les dirigeants admettent de plus en plus la contribution essentielle que les travailleuses migrantes apportent à l'économie, de sorte que le débat, actuellement, passe d'une volonté de protection sociale avant tout, à la reconnaissance des risques qu'elles courent, et des droits des migrantes, qui rapatrient chaque année 7 milliards de dollars et sont ainsi la première source de devises au Sri Lanka.

C. Mise en place d'administrations et d'un encadrement tenant dûment compte de la parité entre les sexes

27. Bien que leur participation soit essentielle pour établir une démocratie et encourager le progrès social, dans la quasi-totalité des pays les femmes sont sous-représentées aux postes de responsabilité au sein des administrations, de la société civile et du secteur privé. Dans le cadre de son programme relatif à la gestion des af-

faïres publiques et à l'encadrement, UNIFEM appuie un mouvement regroupant des femmes dirigeantes de plus en plus nombreuses dans le monde entier, qui s'attachent à transformer les processus de décision en militant pour la paix, l'égalité et la justice sociale. Ses programmes encouragent les femmes à exercer des fonctions de direction dans tous les secteurs et dans une multitude d'instances de développement.

28. Les objectifs sont les suivants : encourager la participation des femmes à la prise des décisions aux niveaux local, national et régional; faire adopter des lois, programmes et politiques répondant aux objectifs nationaux, régionaux et internationaux fixés en matière de développement humain pour assurer l'émancipation des femmes et garantir leurs droits; et accroître la participation des femmes à la consolidation de la paix et au règlement des conflits.

1. Promotion du rôle d'encadrement des femmes

29. Le soutien apporté aux mécanismes nationaux de promotion de la femme et aux organisations féminines est un instrument important utilisé par UNIFEM pour promouvoir la prise en compte des inégalités entre les sexes dans le processus de décision. Le Fonds met de plus en plus l'accent sur des stratégies qui visent à développer les compétences politiques des femmes et leur aptitude à l'encadrement, à rapprocher des collectivités qui ont des objectifs communs et à renforcer les partenariats entre les administrations et la société civile.

30. Au Nigéria, UNIFEM a financé des ateliers sur le rôle des femmes dans la vie publique et des stages de formation sur les médias pour les candidates briguant des suffrages lors des élections générales de 1999. Ces initiatives, conjuguées à l'action menée par des groupes de défense des intérêts des femmes, ont donné des résultats concrets : élection de huit femmes candidates à des postes nationaux; création d'une commission de l'égalité des sexes chargée de suivre les progrès accomplis sur cette question dans le processus de démocratisation; et constitution de deux organes chargés de promouvoir une politique volontariste et d'accroître la participation des femmes à la vie politique, le Women's Consultative Caucus et le Women Opinion Leadership Forum.

31. En République dominicaine, l'appui fourni par UNIFEM au Centro Investigativa para la Accion Femenina (CIPAF) dans le cadre d'un projet portant sur la fourniture d'avis juridiques et une formation à la prise en compte des sexospécificités a permis d'initier plus facilement des femmes aux questions traitées par des comités consultatifs dans huit municipalités. Trois municipalités ont créé des bureaux spécialisés gérés par des femmes pour aider les administrations locales. En El Salvador, on a aidé une organisation non gouvernementale – Las Dignas – à encourager l'esprit d'initiative chez les femmes dans six localités, ce qui a conduit à l'élection de deux femmes représentant des municipalités et à un renforcement du rôle joué par les femmes dans la conception et la mise en oeuvre des politiques municipales.

32. En Asie occidentale, le Fonds renforce les moyens d'action des pays pour leur permettre de soutenir des initiatives en faveur de l'égalité des sexes et d'intégrer une démarche antisexiste dans les processus de planification et de décision des gouvernements. Il s'agit notamment du soutien apporté à la formulation d'une stratégie nationale pour la promotion de la femme dans les Émirats arabes unis et par le biais de partenariats avec les mécanismes nationaux de promotion de la femme et des organisations non gouvernementales en Jordanie, au Liban, au Yémen, en République arabe syrienne et dans les Territoires palestiniens occupés. Dans ces territoires, le

Ministre de la planification et de la coopération internationale a signé, en septembre, un mémorandum d'accord dans lequel il entérine officiellement la collaboration établie avec le Ministère des affaires sociales et l'Union générale des femmes palestiniennes agissant en tant que mécanismes nationaux de promotion de la femme et dans la mise en oeuvre de stratégies d'intégration.

33. Dans le Pacifique, le programme d'UNIFEM sur l'intégration des femmes à la politique a aidé un nombre record de femmes à réaliser leur ambition de se faire élire comme députées en offrant un appui et en assurant une formation sur les techniques de base qui permettent de mener des campagnes efficaces. La représentation des femmes a doublé au cours de l'année écoulée dans toutes les îles où des élections ont eu lieu, c'est-à-dire dans les Îles Cook, à Nioué, aux Samoa, à Kiribati et à Fidji.

34. Une série d'ateliers de formation parrainés par le Fonds et organisés par le groupe Be Active Be Emancipated (BaBe), qui défend les droits des femmes affiliées à des partis politiques en Croatie, a encouragé quatre participantes à se présenter aux élections parlementaires de 2000 et entraîné la création d'un réseau national de politiciennes. Au Tadjikistan, UNIFEM a travaillé en collaboration étroite avec le Bureau pour l'intégration des femmes au développement pour diffuser des informations auprès des femmes et les encourager à participer aux élections parlementaires et présidentielles qui devaient avoir lieu en novembre 1999 et en février 2000. À la suite de ces élections, huit femmes ont été élues à la chambre basse et quatre autres à la chambre haute. La proportion de femmes au sein du nouveau parlement est maintenant supérieure à 13 % et elles sont également représentées aux niveaux les plus élevés.

2. Adoption de lois, de politiques et de programmes tenant compte des sexospécificités

35. UNIFEM aide les organisations féminines et les mécanismes nationaux de promotion de la femme à assurer la prise en compte systématique des sexospécificités : faire ressortir les incidences des décisions prises par les pouvoirs publics sur la condition féminine; sensibiliser les responsables politiques et les décideurs au problème du sexisme et encourager l'adoption de politiques et de programmes qui répondent aux préoccupations et aux besoins des femmes dans un large éventail d'organismes et de secteurs. Parmi les résultats obtenus, on peut mentionner l'adoption plus systématique de politiques nationales mettant l'accent sur l'équité entre les sexes et le renforcement de la coordination entre les organes qui s'occupent des questions relatives à la condition féminine au sein des différents ministères.

36. En septembre 1999, UNIFEM a signé un mémorandum d'accord avec le Gouvernement mongol pour appuyer la mise en oeuvre du programme d'action national de la Mongolie en faveur de la promotion de la femme. Cet accord énonce six objectifs prioritaires dans ce domaine et l'engagement pris par le Gouvernement d'assurer l'émancipation politique et économique des femmes au XXI^e siècle. Les deux parties mobiliseront des ressources à ces fins par l'intermédiaire d'organisations internationales et de la communauté des donateurs et élaboreront conjointement un programme spécifique fondé sur une évaluation de la situation des femmes en Mongolie, avec des indicateurs pour suivre la mise en oeuvre.

37. Au Kenya, un projet exécuté en coopération avec le Collaborative Centre on Gender a contribué à sensibiliser les parlementaires et les membres influents

d'organes délibérants aux questions de parité entre les sexes, ce qui les a amenés à donner leur adhésion massive à une proposition relative à des mesures préférentielles. En outre, le soutien que le Fonds et d'autres donateurs apportent depuis longtemps au Ministère de la condition féminine a conduit à l'adoption d'une politique de promotion de la parité, qui a été récemment approuvée par le Conseil des ministres. Au Rwanda, UNIFEM a lancé un projet de sensibilisation à la problématique hommes-femmes dans les débats parlementaires et la législation. Le bureau des questions féminines (Gender Desk) créé au sein du Parlement, agissant en collaboration avec le Forum des femmes parlementaires, a contribué à faire adopter récemment un projet de loi sur l'héritage et la succession qui garantit les droits des femmes en matière d'héritage et de propriété.

38. En Indonésie, la documentation élaborée par UNIFEM a conduit le Directeur du département responsable du développement communautaire villageois à signer une directive stipulant que l'analyse des sexospécificités doit être intégrée dans les procédures de planification ordinaire au niveau des villages. Après avoir été expérimentée dans la partie orientale de Java et à Yogyakarta, cette approche est à présent étendue à toutes les provinces. Le Fonds a encouragé la création de liens entre les défenseurs des droits des femmes et les instances de planification gouvernementales dans l'ensemble de l'Asie du Sud. En Inde, la Commission de la planification a donné pour instruction à des conseillers sectoriels de tenir compte des recommandations formulées par une cellule de réflexion réunie par UNIFEM sur les questions de parité entre les sexes. À titre complémentaire, le Fonds aide trois centres d'information à diffuser des informations auprès des femmes sur un éventail de questions de politique générale et a commencé à systématiser les liens entre les organisations féminines et les organismes gouvernementaux.

3. Accroissement de la participation aux négociations de paix

39. Les travaux d'UNIFEM relatifs à la participation des femmes aux processus de paix ont été considérablement renforcés en 1999, étant donné qu'il est absolument indispensable de tenir compte du point de vue et de l'expérience des femmes dans les initiatives axées sur le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Les activités menées par le Fonds renforcent le rôle moteur joué par les femmes à tous les niveaux dans les situations de crise pour qu'elles participent de façon continue à l'oeuvre de reconstruction et de développement social en temps de paix. Plusieurs projets ont été entrepris : il s'agissait de renforcer les réseaux régionaux, d'assurer une formation aux niveaux local et national, de développer les compétences des femmes en matière de règlement des conflits et leur aptitude à promouvoir leurs droits fondamentaux, et d'élargir le champ de la participation des femmes en les associant à la prise des décisions pour tous les aspects du rétablissement de la paix.

40. Notant l'expérience croissante accumulée par UNIFEM pour ce qui est d'encourager la participation des femmes aux processus de paix, l'Assemblée générale a adopté, en décembre 1999, la résolution 54/136 dans laquelle elle a prié le Fonds de travailler en collaboration avec d'autres organismes compétents des Nations Unies « pour mieux faire prendre conscience des capacités des femmes touchées par les conflits armés ainsi que pour renforcer ces capacités et d'aider à promouvoir l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans toutes les activités de consolidation de la paix, notamment en favorisant la participation pleine et entière des femmes, sur un pied d'égalité, dans toutes les instances et à tous les niveaux ».

41. En mai 1999, le Fonds a aidé des dirigeantes de différentes régions du monde touchées par des conflits à assister à la Conférence relative à l'appel de La Haye pour la paix. Cela a permis aux défenseurs des droits fondamentaux des femmes d'exprimer collectivement et vigoureusement leurs positions et d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la question de la participation des femmes aux processus de paix, et d'avoir un échange de vues sur les meilleures façons de procéder pour intégrer les femmes dans la consolidation de la paix.

42. Au Burundi, le Fonds collabore avec les dirigeantes des deux parties à un conflit provoqué par des affrontements ethniques et politiques violents qui durent depuis plusieurs dizaines d'années. Il a aidé des femmes appartenant aux trois ethnies concernées à organiser des réunions sur les questions relatives à la paix et à la sécurité. Il a également aidé les femmes à se rassembler pour parler du processus de paix d'Arusha qui a été lancé en 1998 en vue de trouver une solution négociée au conflit. Elles ont été tenues complètement à l'écart des pourparlers, au motif que la participation était réservée aux parties officiellement engagées dans le conflit. Les parties burundaises se sont finalement laissées fléchir en autorisant des femmes à jouer le rôle d'observatrices temporaires à Arusha. Les femmes ont reçu une large adhésion de la communauté internationale à l'action qu'elles mènent pour défendre leurs droits et ont participé aux travaux de la Commission de la reconstruction économique. La coalition féminine est devenue un vaste pôle de rassemblement pour les femmes sur tout le territoire du Burundi.

43. Au Libéria, le Fonds, agissant en partenariat avec le PNUD, a fourni une assistance pour intégrer les femmes dans le processus de reconstruction après le conflit et renforcé les moyens alloués au service des femmes et des enfants du Ministère de la planification des affaires économiques pour lui permettre de procéder à une analyse des sexospécificités et à des évaluations d'impact sur la situation des femmes. Le soutien apporté par UNIFEM à la Fédération des réseaux de femmes africaines pour la paix – 13 groupes de femmes originaires de pays sinistrés par la guerre dans la région – a permis d'instaurer un dialogue sur des questions délicates avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales oeuvrant en faveur de la paix en Éthiopie et en Érythrée.

44. En Colombie, le Fonds aide des organisations locales à secourir les femmes déplacées, à sensibiliser le public aux problèmes particuliers auxquels elles se heurtent et à renforcer les mécanismes juridiques pour la protection de leurs droits fondamentaux. Les travaux entrepris au Guatemala mettent l'accent sur le renforcement du rôle militant joué par les femmes dans le processus de mise en oeuvre de la paix.

45. Depuis 1998, le Fonds exécute des projets dans plusieurs pays d'Europe orientale et de la Communauté d'États indépendants (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Albanie et Tadjikistan). Ils couvrent un large éventail d'activités, allant de l'élaboration de programmes d'enseignement universitaires sur le règlement des conflits dans le sud du Caucase au renforcement des institutions (création d'un nouveau centre de formation sur la réadaptation sociopsychologique au Tadjikistan) en passant par la collecte et la destruction d'armes en Albanie. Le bureau récemment ouvert par UNIFEM au Kosovo coordonne les travaux d'une équipe spéciale sur la problématique hommes-femmes comprenant des représentants de gouvernements donateurs, de la société civile et de partenaires internationaux, et qui est chargée d'analyser et de développer des plans d'action visant à intégrer la dimension « femmes » dans des éléments particuliers du programme de reconstruction.

46. En Asie du Sud, le Fonds continue de collaborer avec un réseau de 60 groupes non gouvernementaux pour exercer des pressions auprès de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) en faveur de l'adoption de démarches soucieuses d'équité entre les sexes pour les questions relatives à la paix et à la sécurité collective à l'intérieur de la région.

D. Promotion de l'exercice des droits de la femme et élimination de toutes les formes de violence à leur égard

47. La promotion des droits fondamentaux de la femme, élément central des travaux d'UNIFEM, constitue un domaine d'activité thématique essentiel et sous-tend l'orientation des autres programmes. Dans ce domaine, le Fonds s'emploie à éliminer la violence à l'égard des femmes et des petites filles par le biais de stratégies de prévention, de protection et de plaidoyer; à développer les capacités des femmes et des organisations féminines à défendre leurs droits fondamentaux sur les plans national, régional et international; à promouvoir la parité dans les mécanismes et organisations de défense des droits de l'homme et à contribuer à l'application effective de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

1. Initiatives visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes

48. Au cours de la dernière décennie, la communauté internationale a réaffirmé sa détermination à mettre fin à la pandémie de la violence à l'égard des femmes et des petites filles, reconnaissant qu'elle viole leurs droits fondamentaux et qu'elle entrave le développement. L'adoption d'un grand nombre de législations nationales sanctionnant le viol, les mutilations génitales des femmes, le harcèlement sexuel et les autres formes de violence témoigne de la volonté croissante d'éliminer les terribles séquelles des actes de violence à l'égard des femmes. UNIFEM est à l'origine d'un certain nombre d'initiatives prises par les organismes des Nations Unies pour combattre ce problème.

49. Dans ce domaine, les stratégies de plaidoyer du Fonds et l'appui fourni aux organisations féminines ont abouti à l'élaboration de nouvelles lois ou au renforcement de celles existantes visant à protéger les femmes, à l'allocation de fonds dans les budgets nationaux pour la création de centres d'hébergement et la fourniture d'autres services ainsi qu'à la mobilisation de nouveaux groupes – d'hommes en particulier – au service de cet objectif. Faute de disposer de données permettant d'évaluer l'ampleur de ce phénomène et de ressources suffisantes, UNIFEM n'est toujours pas en mesure de répondre au nombre croissant de demandes adressées au Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes.

Campagnes interorganisations contre la violence à l'égard des femmes

50. En 1999, la deuxième phase des campagnes interorganisations régionales (auxquelles ont participé le PNUD, le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et les commis-

sions régionales) contre la violence à l'égard des femmes a été entreprise en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique. Ces campagnes étaient fondées sur des moyens d'information novateurs et sur des stratégies d'éducation du public visant à appeler l'attention et à solliciter l'aide des gouvernements, de la communauté des donateurs, des ONG, des établissements d'enseignement et de groupes de femmes et d'hommes. Au cours de la première phase, les stratégies de plaidoyer ont été suivies d'initiatives concrètes (création de zones ne tolérant aucun acte de violence, conclusion de pactes communautaires contre la violence et coopération entre la police et les centres d'hébergement des victimes de la violence).

51. Au Brésil, la campagne régionale a donné lieu à l'élaboration par le Ministère de l'éducation d'un programme d'information sur la violence au foyer à l'intention de plus de 600 établissements scolaires. En République dominicaine, on recense actuellement les formes de violence liées au tourisme, dans le cadre d'une enquête visant à encourager la collaboration entre le Gouvernement, la société et les entreprises. Au Mexique, une initiative intitulée « Sin Fronteras » appelle l'attention sur les dangers auxquels les femmes migrantes sont exposées.

52. En Asie du Sud, UNIFEM exécute un projet régional concernant la traite des femmes et des filles. Les membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) s'accordant à considérer indispensable l'adoption d'une convention régionale en la matière, le premier centre de lutte contre ce trafic a été créé à Mumbai, point de convergence régional des réseaux criminels.

53. Au Sénégal, plus d'une centaine de villages se sont engagés auprès d'une organisation non gouvernementale intitulée Tostan à mettre fin aux mutilations génitales des femmes. Un autre groupe, Keur Yakaaru Jiggeeni, a créé à Dakar le premier centre d'hébergement pour les femmes ou jeunes filles victimes de la violence au foyer, de viol et d'inceste.

Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes

54. Le Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes est géré par UNIFEM. Il constitue le seul mécanisme de financement multilatéral permettant d'appuyer l'exécution de stratégies novatrices pour mettre fin à la violence.

55. Le Fonds d'affectation spéciale constitue, par l'appui qu'il fournit aux initiatives prises dans ce domaine, une source d'information bien connue sur les moyens les plus efficaces visant à la fois à prévenir la violence à l'égard des femmes et à protéger celles qui en sont victimes.

56. À la fin de 1999, le Fonds d'affectation spéciale avait alloué des fonds à 87 projets novateurs exécutés, dans toutes les régions, portant sur la promotion de reportages soucieux d'équité entre les sexes par les médias d'actes de violence à l'égard des femmes, la formation de personnel de services judiciaires et de personnel chargé de l'application des lois, ainsi que sur l'amélioration des services dispensés aux femmes victimes d'actes de violence. En Afrique du Sud, à la suite d'une campagne d'éducation menée dans les écoles secondaires, cette question a été incluse dans les programmes d'études. Au Honduras, les conseils municipaux ont coordonné des initiatives communautaires organisées notamment dans le cadre de

sports populaires pour éduquer les jeunes dans les quartiers où l'incidence de la violence à l'égard des femmes est élevée.

57. Le Fonds d'affectation spéciale a été en mesure en 1999 de développer sa capacité en tant que source d'information. Avec l'appui de la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur de la Fondation pour les Nations Unies, UNIFEM procède actuellement à l'analyse des mesures les plus novatrices adoptées pour combattre la violence à l'égard des femmes, développer la capacité des organisations féminines et des réseaux s'occupant de ce problème et exposer les difficultés auxquelles ils se heurtent, leurs stratégies et leurs meilleurs résultats.

Recours aux nouvelles technologies de l'information en vue d'éliminer la violence

58. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 1999, UNIFEM a coordonné une vidéoconférence interorganisations sur le thème « Un monde exempt de violence à l'égard des femmes ». Cette conférence a permis de relier la salle de l'Assemblée générale à quatre sites régionaux (Nairobi, Mexico, New Delhi et le Parlement européen à Strasbourg) et d'entendre des défenseurs des droits des femmes expliquer comment des initiatives novatrices peuvent contribuer à éliminer la violence à l'égard des femmes. En novembre 1999, l'Assemblée générale a décidé d'observer le 25 novembre la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, conformément à la recommandation formulée par UNIFEM lors de cette conférence. Les fonds alloués pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes ont également augmenté, UNIFEM ayant mobilisé à la fin de 1999 un montant total de 3,9 millions de dollars à cette fin.

59. Le forum électronique intitulé « Mettre fin à la violence » qui a été créé en octobre 1998 en vue de la conférence et s'est poursuivi jusqu'en mars 2000 a permis à 2 300 participants de participer à un dialogue international sans précédent sur les problèmes posés et les stratégies novatrices de lutte. D'après l'évaluation, cette initiative a permis de tirer des enseignements importants comme l'a fait observer une participante russe qui a déclaré ce qui suit : « J'ai beaucoup utilisé le forum pour m'entretenir avec d'autres groupes féminins ... j'ai parfois été tentée de renoncer à ces discussions étant donné l'ampleur du problème et la modicité des ressources, mais les exemples cités ne cessent de me rappeler que mes efforts ne sont pas solitaires ... ».

2. Intégration des droits fondamentaux des femmes

60. UNIFEM recourt à diverses stratégies pour assurer l'intégration des droits fondamentaux des femmes dans toutes les activités du système des Nations Unies. Ces stratégies consistent à analyser les éléments sexospécifiques des droits fondamentaux, à collaborer avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, à développer les compétences nationales dans ce domaine, à appuyer le renforcement des capacités et à veiller au respect de l'obligation redditionnelle en ce qui concerne l'intégration des droits fondamentaux des femmes.

61. En 1999, UNIFEM, le Haut Commissariat aux droits de l'homme et la Division de la promotion de la femme ont prié des experts en matière de droits fondamentaux de la femme – des experts indépendants ainsi que des rapporteurs spéciaux de la Commission des droits de l'homme – d'élaborer des directives visant à assurer l'intégration d'une perspective sexospécifique dans tous les programmes et activités

des Nations Unies en matière de droits de l'homme. Ces experts ont formulé plusieurs recommandations tendant notamment à étudier les protocoles traitant des violations des droits fondamentaux des femmes et l'adoption d'une approche plus uniformisée pour la rédaction de la documentation.

3. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

62. Depuis 1997, UNIFEM a fait de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes le fondement de ses programmes. Le Président du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a en effet prié le Fonds d'assumer à ce propos le même rôle qu'UNICEF assume pour la Convention relative aux droits de l'enfant. La Convention, à savoir la Déclaration des droits de la femme, guide l'élaboration des programmes d'UNIFEM axés sur les droits propres aux femmes. Une conseillère à plein temps a été nommée au début de 1999 et est chargée de veiller à l'application des dispositions de la Convention en vue d'améliorer la situation des femmes à l'échelon national. UNIFEM finance actuellement l'exécution, dans 10 pays, d'un projet relatif à l'établissement de rapports sur l'état d'application des dispositions de la Convention qui pourront servir de base à l'élaboration de stratégies de plaidoyer à l'échelon national.

63. UNIFEM a fourni son concours pour la traduction de la Convention dans les langues vernaculaires de 10 pays africains et une large diffusion de cet instrument a permis à un plus grand nombre de défenseurs des droits des femmes d'avoir accès à ces pays. En collaboration avec les organisations non gouvernementales, le Fonds a initié 560 animatrices dans toute la région aux dispositions de la Convention. L'exécution de projets visant à informer des journalistes de pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe des dispositions de la Convention a permis de constituer des réseaux de journalistes spécialisés en matière de questions de parité et de violations des droits fondamentaux de la femme.

64. Dans les Caraïbes, des professionnels de la radio et de la télévision ont été initiés au reportage de questions ayant trait à la Convention et aux droits fondamentaux de la femme. À la Jamaïque, à la Trinité-et-Tobago, ainsi qu'à la Barbade, des programmes radio et vidéo consacrés à la Convention ont été préparés en collaboration avec des politiciens et des personnalités du monde des spectacles et diffusés par les stations de toute la région.

65. En Inde, une réunion tenue entre des organisations non gouvernementales et de hauts fonctionnaires au sujet du rapport que le Gouvernement devait présenter au Comité en janvier 2000 a institué un nouveau mode de communication entre la société civile et le Gouvernement au sujet de l'application de la Convention et de ses incidences sur l'égalité de la femme.

66. Reconnaissant la nécessité d'établir au Proche-Orient un dialogue englobant les vues islamiques, UNIFEM a réuni des défenseurs des droits des femmes, des religieux et des politiciens pour débattre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans le contexte de la loi islamique (Amman, octobre 1999). Les participants ont débattu des diverses interprétations de la loi islamique dans les pays arabes ainsi que des moyens de remédier aux divergences et d'évaluer les réserves formulées par le Gouvernement en ce qui concerne la Convention. En mars, UNIFEM a organisé un forum international par

l'intermédiaire du Comité préparatoire de l'examen quinquennal du Programme d'action de Beijing.

67. De février à août 1999, UNIFEM et le Comité d'action internationale pour les droits de la femme (IWRAP) Asie/Pacifique ont organisé un groupe de discussion sur Internet intitulé CEDAW-in-Action à la demande de défenseurs des droits des femmes pour échanger des idées et des stratégies touchant l'application des dispositions de la Convention à l'échelon national. Avec l'appui d'UNIFEM, le Comité d'action internationale pour les droits de la femme, Asie/Pacifique continue de financer la participation de défenseurs aux sessions du Comité à New York pour les initier à l'élaboration de stratégies nationales visant à mieux faire appliquer les dispositions de la Convention et leur permettre de faire la connaissance des membres du Comité.

III. Appui à la réforme des Nations Unies dans l'optique de la parité hommes-femmes et de la promotion de la femme

68. En 1999, UNIFEM a continué à renforcer l'action menée par le système des Nations Unies pour concourir à l'émancipation des femmes et à l'avènement de la parité hommes-femmes. UNIFEM s'est surtout attaché à renforcer le système du Coordonnateur résident, au niveau du pays, pour qu'il puisse mieux systématiser la recherche de la parité hommes-femmes dans le cadre de la réforme des Nations Unies; à collaborer avec les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, de façon à partager les compétences et les points de vue, et à valoriser les synergies pour aider le système des Nations Unies à concrétiser la parité hommes-femmes dans ses politiques, programmes et projets; et à soutenir cette recherche de la parité dans le processus de réforme des Nations Unies, en y faisant participer les processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du Groupe des Nations Unies pour le développement, de façon que les perspectives et questions sexospécifiques soient intégrées dans le vaste programme de réformes, ainsi que dans tous les instruments, directives et stratégies élaborés et appliqués pour soutenir la réforme.

69. UNIFEM a détaché des conseillères au Nigéria, en Chine, au Maroc, au Guatemala et au Kazakhstan, où elles ont aidé le coordonnateur résident des Nations Unies à systématiser la prise en compte du problème de la parité hommes-femmes dans les bilans communs de pays et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Au Nigéria, la conseillère pour la parité a aidé le groupe thématique interinstitutions sur la parité à établir sur cette question un manuel de formation, à plusieurs niveaux, que l'équipe des Nations Unies dans le pays a accueilli avec enthousiasme. Au Ghana, l'importante contribution de la conseillère pour la parité au premier programme du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a porté ses fruits quand cette question a été retenue comme thème principal du premier programme appliqué.

70. Le Sous-Groupe de la parité du Groupe des Nations Unies pour le développement (qui a été convoqué par UNIFEM, avec la participation de 10 organismes des Nations Unies) a obtenu des résultats concrets en matière de parité hommes-femmes dans le processus de réforme des Nations Unies au niveau des pays. Les directives du Groupe des Nations Unies pour le développement précisent maintenant que les données doivent être ventilées par sexe. La plupart des recommandations pour

l'adoption de libellés attentifs à la parité se sont retrouvées dans l'ensemble final de directives pour la rédaction des bilans communs de pays, du rapport sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du rapport annuel du coordonnateur résident. Les contributions au travail des équipes des Nations Unies dans chaque pays, apportées par les groupes thématiques sur la parité, dans lesquels les directeurs des programmes régionaux d'UNIFEM ont été particulièrement actifs, ont donné des résultats remarquables. Le programme du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Inde, a ainsi retenu l'égalité entre les sexes et la décentralisation comme thèmes principaux. Au Mozambique, le gouvernement et l'équipe des Nations Unies dans le pays travaillent ensemble à l'application du Programme d'action de Beijing.

71. La relation étroite qui existe entre UNIFEM et le FNUAP a renforcé le programme d'appui technique dans le domaine de la parité, de la population et du développement. Neuf conseillères ont été assignées aux huit équipes d'appui par pays du FNUAP, ce qui a renforcé les relations opérationnelles, au niveau du pays, entre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing. En outre, le FNUAP et UNIFEM ont signé un accord ayant pour but de synchroniser leurs activités dans le cadre d'un projet mené par l'Union européenne en faveur de l'exercice des droits des femmes en matière de procréation et de l'émancipation économique des femmes.

72. Les 19 spécialistes de la condition de la femme affectées aux différents pays en vertu du programme de collaboration PNUD/UNIFEM/VNU pour systématiser la recherche de la parité hommes-femmes au niveau national ont été particulièrement actives en 1999. Parmi les activités entreprises figurent la coordination du Groupe thématique interinstitutions sur la parité hommes-femmes au Mozambique, l'organisation d'un concours d'affiches à l'intention des enfants sur le thème de l'égalité entre les sexes au Viet Nam, une action de sensibilisation des dirigeants au problème de la violence contre les femmes au Cameroun, l'organisation d'une formation portant sur la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes au Malawi et au Turkménistan et contre le harcèlement sexuel au Liban, et un partage systématique de données d'expérience, de ressources et d'idées, grâce à un réseau électronique très dynamique. La formation organisée au Malawi a amené à recommander de créer un groupe de travail national de la Convention afin de préparer le rapport du pays et de suivre les violations des dispositions de la Convention.

73. Comme les femmes sont maintenant en première ligne dans l'épidémie de sida, toute action durable pour enrayer la propagation de l'infection chez les femmes suppose que l'on comprenne comment des relations d'inégalité entre les sexes contribuent à la propagation de la maladie. Un projet intitulé « Des réponses sexospécifiques au problème du sida », et soutenu par ONUSIDA, le FNUAP et UNIFEM, cherche à relier les politiques suivies, les recherches et l'action promotionnelle aux niveaux national et local en lançant des initiatives pilotes aux Bahamas, en Chine, en Inde, au Kenya, au Mexique, au Nigéria, au Sénégal, au Viet Nam et au Zimbabwe. Au Sénégal, on a recommandé d'inclure l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires. en Inde, les résultats des recherches aident les autorités sanitaires et les organisations de lutte contre le sida à informer les femmes des risques qu'elles courent. Au Mexique, la participation à un atelier des médias a entraîné la publication de nombreux articles dans les publications les plus diverses; l'un d'eux a obtenu le prestigieux prix national de journalisme Rosario Castellanos 1999-2000.

A. Application du Programme d'action de Beijing

74. La préparation de l'examen quinquennal de l'application du Programme d'action de Beijing – caractérisée par des réunions régionales et sous-régionales des Nations Unies dans le monde entier – a été l'occasion unique de faire plus largement connaître les initiatives prises en faveur de la parité hommes-femmes et de réaffirmer la volonté politique d'égalité entre les sexes. En mai 1999, UNIFEM a lancé une action d'aide aux préparatifs nationaux et régionaux de l'examen quinquennal. La stratégie du suivi consistait à renforcer la coopération entre les autorités et les organisations non gouvernementales pour mieux entreprendre un examen complet et ostensible de l'application des mesures de suivi du Programme d'action de Beijing, l'analyse et la diffusion de pratiques optimales et de stratégies novatrices tendant à mieux appliquer les recommandations issues de ce processus, et à l'élargissement de l'accès au processus d'examen lui-même par les organisations publiques et non gouvernementales, dans le monde entier, en particulier par l'utilisation de techniques et de méthodes nouvelles ou traditionnelles d'information et de communication. L'aide d'UNIFEM à la préparation de l'examen quinquennal a tenu compte de la nécessité d'instituer un suivi immédiat et audacieux de l'examen ainsi entrepris.

75. Pour appliquer cette stratégie, UNIFEM a donné la priorité aux activités nationales et régionales. On trouvera plus bas des exemples de la diversité des activités et des résultats d'UNIFEM en 1999 aux niveaux national, régional et mondial.

Appui au processus préparatoire au niveau régional

76. Au niveau régional, UNIFEM a coopéré avec les commissions régionales en Asie et dans le Pacifique, en Asie occidentale, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique et en Europe pour soutenir les préparatifs de l'examen quinquennal, rédigé des documents thématiques et veillé à ce que les organisations non gouvernementales partenaires soient prêtes à participer aux réunions préparatoires régionales.

77. Les activités d'UNIFEM en Asie et dans le Pacifique montrent comment un appui systématique aux gouvernements et aux organisations non gouvernementales a permis de mieux faire comprendre les enjeux de l'examen du Programme d'action de Beijing. Depuis 1996, UNIFEM a organisé des conférences ministérielles tous les deux ans, en Asie du Sud, pour examiner les progrès faits dans l'application du Programme d'action. Ainsi, UNIFEM a apporté un appui à la réunion régionale tenue à Katmandou pour l'Asie du Sud afin d'examiner la situation des femmes dans cette région, réunion qui a rassemblé des représentantes d'ONG pour la première fois depuis 1995 pour discuter d'un plan d'action régional. Au Népal et en Inde, UNIFEM a facilité les consultations entre les dirigeants et les organisations non gouvernementales en vue de la rédaction des rapports de l'examen quinquennal. UNIFEM a également facilité la tenue d'un colloque d'organisations non gouvernementales de la région de l'Asie et du Pacifique organisé par la Fédération asiatique des organisations non gouvernementales et par Southeast Asia Watch (SEAWATCH), colloque qui a réuni des représentants de 26 pays, qui ont examiné et fait le point des progrès accomplis vers la mise en oeuvre du Programme d'action. UNIFEM a en outre coopéré avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à l'organisation d'une réunion préparatoire régionale en octobre 1999, pour laquelle UNIFEM avait préparé un document thématique et des feuillets d'information tout en facilitant la participation d'ONG à cette réunion.

78. En Afrique, la sixième Conférence régionale africaine sur les femmes, qui préparait l'examen à mi-parcours de l'application du Programme d'action de Beijing, a eu lieu en novembre 1999 à Addis-Abeba. Une déclaration et un plan d'action y ont été adoptés, et on s'est mis d'accord sur les modalités d'une participation de l'Afrique à l'examen mondial. UNIFEM était l'un des membres du Comité technique consultatif d'organisation. Par ses bureaux locaux, UNIFEM a aidé à préparer les rapports nationaux de 16 pays et a facilité le dialogue et la recherche d'un consensus entre les délégués des gouvernements et les organisations non gouvernementales dans huit pays.

79. En Europe centrale et orientale et dans la Communauté d'États indépendants, UNIFEM a reconnu qu'il était indispensable de faciliter la création de partenariats vigoureux et durables entre les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales pour préparer l'examen quinquennal, étant donné que la situation, dans la région, a profondément changé depuis 1995 et que les possibilités de participation se sont notablement améliorées. UNIFEM a tenu deux ateliers préparatoires – l'un pour l'Europe centrale et orientale, l'autre dans celle de la Communauté d'États indépendants –, au cours desquels les représentants des gouvernements et ceux des organisations non gouvernementales ont participé à une action de formation, pour les préparer à la réunion régionale officielle de la Commission économique pour l'Europe. Lors de ces deux réunions, les participants ont amendé les projets de conclusions concertées de la Commission économique pour l'Europe et ont rédigé leurs propres déclarations sur les grands problèmes, les résultats acquis et les enseignements dégagés concernant l'application du Programme d'action de Beijing dans la région.

80. Les travaux préparatoires qu'UNIFEM a facilités tant en Europe centrale et orientale que dans la Communauté d'États indépendants ont eu d'importantes conséquences. Les femmes qui ont participé à ces réunions ont organisé une fédération d'organisations non gouvernementales qui est actuellement en cours de formation dans la région de la CEI. Les organisations non gouvernementales ont élaboré une déclaration intitulée « Reconstruire la paix : La place indispensable des femmes en Europe orientale et centrale et dans la Communauté d'États indépendants ». Les accords auxquels sont parvenues ces réunions préparatoires ont facilité une présence collective plus solide des organisations non gouvernementales des deux régions à la réunion préparatoire régionale de la Commission économique pour l'Europe qui s'est tenue en janvier 2000. UNIFEM a aidé plus de 50 représentantes d'organisations non gouvernementales à participer à la réunion tenue à Genève et a travaillé en étroite coopération avec la Commission pour organiser les réunions des ONG et des représentants officiels qui ont eu lieu à cette occasion.

81. En Amérique latine et dans les Caraïbes, UNIFEM a travaillé avec un large ensemble d'organisations non gouvernementales et de partenaires gouvernementaux pour accroître leur participation à la préparation de l'examen quinquennal. L'action menée par le Fonds dans le cône sud de l'Amérique latine montre assez comment ces initiatives s'appuient sur les travaux qui ont eu lieu depuis 1995. UNIFEM a facilité le suivi du Programme d'action de Beijing dans les administrations nationales et dans les ONG dans chacun des pays du cône sud, notamment en apportant un appui à l'élaboration de plans nationaux et à une coopération entre les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales dans le but de propager des méthodes de suivi. La préparation de l'examen quinquennal a porté surtout sur la synthèse des progrès accomplis et des difficultés rencontrées au niveau national. Par exemple au Chili, UNIFEM a aidé les organisations féminines chiliennes à publier deux rapports

sur la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing et à organiser 13 séminaires régionaux et un séminaire national, auxquels auraient participé 15 000 Chiliennes. À plus long terme, ces réunions ont facilité la rédaction du deuxième plan national pour l'égalité des chances.

Diffusion d'informations concernant l'examen quinquennal

82. L'un des principaux sujets de préoccupation d'UNIFEM a été d'assurer la plus large diffusion possible à l'information relative au processus d'examen quinquennal et de mobiliser une volonté politique accrue en faveur de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Il a pour ce faire appuyé toutes sortes de stratégies d'information et de communication conçues pour que les activités réalisées au niveau des pays contribuent aux initiatives régionales et mondiales et vice versa.

83. Par le biais du portail qu'il a créé sur Internet avec la Division de la promotion de la femme et l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), le site WomenWatch, UNIFEM a mis à profit sa vaste expérience des nouvelles techniques d'information et de communication pour modéliser un maximum d'acteurs au sein de la société civile et des gouvernements. Entre septembre et décembre 1999, WomenWatch a lancé une série de groupes de travail électronique sur les principaux domaines d'activité prévus dans le Programme d'action de Beijing. Chaque débat électronique a duré six semaines. Plus de 10 000 personnes y ont participé et à la fin un document d'information officiel a été publié (E/CN.6/2000/PC/CRP.1) pour être distribué aux délégations présentes à la session finale du Comité préparatoire chargé de l'examen quinquennal.

84. En vue de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, UNIFEM et le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales de l'ONU avaient produit une publication qui a été largement diffusée aux ONG et aux délégations gouvernementales pour les guider dans le processus de négociation des documents officiels des Nations Unies et de participation aux débats. Pour l'examen quinquennal, UNIFEM et le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales de l'ONU l'ont mise à jour. Elle a été largement diffusée tout au long du processus préparatoire et a été reproduite par les ONG aussi bien sur support papier que sous forme électronique sur leurs sites Web. En outre, UNIFEM a consacré une section de son site Web à l'examen quinquennal des progrès accomplis depuis que la Conférence de Beijing a eu lieu en octobre 1999, où figurent des informations régulièrement mises à jour sur la planification et la participation.

85. UNIFEM a soutenu les activités de nombreuses ONG, notamment celles qui avaient l'expérience des médias autres que les médias traditionnels, qui visaient à diffuser des informations sur l'examen quinquennal. Avec WomenWatch, il a contribué à la formation de WomenAction 2000, une coalition constituée de 16 organismes de presse non traditionnels du monde entier consacrés aux femmes. WomenAction 2000 s'est lancé dans une stratégie collective conçue pour renforcer les capacités nationales en vue de l'utilisation des médias électroniques et a diffusé régulièrement des informations sur l'examen quinquennal, en assurant le relais entre les nouvelles techniques d'information et la radio, la télécopie et l'information écrite.

Renforcement des évaluations sur lesquelles repose l'examen quinquennal

86. L'une des principales activités entreprises par UNIFEM en prévision de l'examen quinquennal a été l'établissement d'un nouveau rapport biennal intitulé

« Progress of the World's Women ». Ce nouveau rapport, qui met l'accent sur le renforcement du respect des obligations prises en vue de la réalisation des objectifs liés à l'égalité des sexes, diffuse des idées nouvelles et propose des méthodes novatrices pour définir des objectifs et des indicateurs qui permettent de mesurer les progrès réalisés dans le monde entier dans le domaine de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il met l'accent sur les démarches novatrices qui favorisent le renforcement du pouvoir des femmes et la promotion des droits de ces dernières dans tous les pays du monde, en insistant sur la promotion de l'égalité et des droits des femmes dans le domaine économique. Une version préliminaire du rapport a été produite en vue de la session finale du Comité préparatoire chargé de l'examen quinquennal, en mars 2000. Elle fournit des informations sur les aspects des principaux indicateurs et objectifs de développement qui ont trait à l'égalité des sexes à l'intention des délégations participant à la session et la contribution unique qu'elle a apportée aux débats a été très appréciée.

87. Des analyses des expériences tentées aux niveaux national et régional ont également été réalisées en prévision de l'examen quinquennal et notamment une série d'analyses portant sur les pratiques optimales dans le cadre de laquelle les politiques d'intégration des questions d'égalité entre les sexes dans les mécanismes institutionnels de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont été étudiées, de même que le renforcement des capacités dont disposent les institutions gouvernementales et les ONG oeuvrant en faveur des femmes pour favoriser la prise en compte des différences entre les sexes dans le processus de budgétisation comme moyen de renforcer le respect des engagements pris; et le soutien à apporter aux groupes et associations de femmes pour lutter contre les inégalités entre les sexes à tous les niveaux de l'industrie minière. Au Kenya, UNIFEM a apporté son soutien à une initiative médiatique portant sur la publication d'une analyse populaire des mesures nationales prises pour appliquer le Programme d'action de Beijing. En Asie du Sud, il a suivi le processus d'organisation de réunions semestrielles destinées à mettre les responsables de l'application du Programme d'action de Beijing en face de leurs responsabilités. Dans les Caraïbes, il a coproduit avec l'OIT une vidéo sur les droits des femmes dans le domaine du travail.

B. Remise en cause des stéréotypes véhiculés par les médias

88. De par la façon dont ils représentent les femmes, les médias contribuent pour beaucoup à la survivance des clichés sexistes mais ils peuvent aussi jouer un rôle constructif en donnant d'elles une image positive. UNIFEM met l'accent sur la promotion des reportages concernant les initiatives en faveur de l'égalité des sexes et sur la diffusion d'exemples de stratégies favorables au renforcement du pouvoir des femmes. Les projets visent notamment à encourager la formation de journalistes, l'utilisation de la radio pour sensibiliser les communautés aux questions d'égalité hommes-femmes et les initiatives visant à donner aux personnalités féminines la possibilité de se servir des médias pour promouvoir des politiques et des programmes soucieux d'équité entre les sexes.

89. UNIFEM a soutenu la participation et le renforcement des compétences des femmes journalistes et des ONG asiatiques à la réunion préparatoire à l'examen quinquennal organisée par la CESAP, à Bangkok, en octobre 1999. Les communiqués de presse publiés à cette occasion ont été diffusés par plus de 100 organes de presse, dans la région et ailleurs. Une conférence de presse organisée par la suite à

Manille au début novembre a fait l'objet de reportages par des chaînes de télévision et journaux nationaux. En Afrique, UNIFEM a encouragé la formation aux questions d'égalité hommes-femmes de plus de 200 professionnels de la presse écrite, orale et télévisée et favorisé la création de réseaux de spécialistes des médias et d'une base de données sur les femmes journalistes dans la région de l'Afrique de l'Ouest. L'alliance ainsi forgée avec les médias a suscité une mobilisation médiatique sans précédent autour des questions d'égalité entre les sexes à l'occasion de la campagne interorganisations lancée par UNIFEM pour mettre fin à la violence faite aux femmes dès l'enfance en Afrique.

90. Au Mexique, UNIFEM a aidé l'organisme Comunicación e Información de la Mujer à constituer des réseaux de femmes journalistes en Amérique centrale et dans les Caraïbes afin de mettre en commun l'information relative aux questions d'égalité hommes-femmes et de faire réaliser un plus grand nombre d'émissions présentant un point de vue non sexiste. Dans les Caraïbes, des ateliers ont réuni des journalistes et des ONG autour du thème du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ce qui a permis de resserrer les liens entre les deux groupes et a suscité un plus grand nombre de reportages sur les droits fondamentaux des femmes dans la grande presse. Les rurales et les femmes autochtones de la région des Andes ont aussi été informées de leurs droits fondamentaux et sensibilisées aux inégalités entre les hommes et les femmes par le biais d'émissions radiophoniques réalisées avec l'aide d'UNIFEM à l'intention de certains groupes de population appartenant à des communautés vivant dans des contrées éloignées ou isolées.

IV. Constitution d'une somme de connaissances sur le renforcement du pouvoir des femmes et l'égalité des sexes

91. En 1999, UNIFEM a continué de mettre l'accent sur la mise en place de systèmes d'apprentissage étroitement liés à ses objectifs stratégiques et de procéder à des consultations, tant sur le plan interne qu'externe, de façon à concevoir un processus d'acquisition du savoir faisant appel à la pleine participation du personnel et à une infrastructure adaptée. Lors de l'élaboration de la stratégie et du plan d'exécution pour 2000-2003, il s'est donné pour objectif de mettre au point des méthodes d'évaluation des résultats obtenus et des systèmes d'incitation ainsi qu'une structure opérationnelle, des méthodes de travail et une infrastructure technologique qui contribuent à enrichir les connaissances afin que son engagement fondé sur le savoir donne des résultats durables et présente un intérêt immédiat pour les programmes opérationnels.

92. La stratégie et le plan d'exécution d'UNIFEM pour 2000-2003 ont été mis au point dans le cadre du suivi renforcé du Programme d'action de Beijing. Le nouveau plan d'exécution tient compte des résultats obtenus, des enseignements tirés et des lacunes mises en évidence par la stratégie et le plan d'exécution de la période précédente (1997-1999), ainsi que des changements à apporter aux conditions sociales, économiques, politiques et culturelles en général. Il consacre un certain nombre de principes qui ont été appliqués tout au long du cycle précédent. UNIFEM peut prouver, avec de nombreux exemples à l'appui, que ses programmes et démarches ont permis de mobiliser des ressources accrues et une volonté politique plus ferme en faveur de l'égalité des sexes, ont encouragé l'adoption de nouvelles législations et

politiques ou le renforcement de celles existantes dans l'optique de l'égalité entre les hommes et les femmes, ont facilité l'accès aux données ventilées par sexe et leur utilisation et ont favorisé la mise en place de nouvelles structures pour donner des effets plus durables aux interventions en faveur de l'égalité des sexes. La nouvelle stratégie et le nouveau plan d'exécution ont mis à profit les nombreux enseignements tirés de ces expériences. Ils s'intéressent également aux domaines où des progrès restent à faire, tels que l'intégration d'une démarche fondée sur le respect des droits dans tous les programmes d'UNIFEM et l'expansion des stratégies qui ont donné des résultats dans le domaine de l'élimination de la violence sexiste.

A. Utilisation des connaissances pour renforcer le respect des engagements pris

93. Tout au long de 1999, le travail d'élaboration de la grande publication d'UNIFEM, *Progress of the World's Women*, a été, pour ce dernier, l'occasion de recueillir des informations et de les échanger avec des experts de haut niveau du monde entier, ses partenaires de programmes, les donateurs et les autres organismes des Nations Unies. Dans l'édition de 2000, il fait le point des progrès accomplis dans le domaine du renforcement du pouvoir économique des femmes et de la promotion de l'égalité des sexes depuis la moitié des années 80 jusqu'à la fin des années 90. Il y montre le chemin parcouru par les pays sur la voie de l'égalité des sexes et présente les données d'expérience réunies par des organismes du monde entier dans le cadre de l'élaboration de stratégies conçues pour promouvoir le respect des responsabilités, favoriser la tenue des engagements pris et produire des changements de façon que les objectifs fixés lors des conférences mondiales des années 90 soient atteints².

B. Investissement dans l'analyse des enseignements tirés de l'expérience acquise dans le cadre de la lutte contre la violence faite aux femmes

94. Le volet Enseignements tirés de l'expérience du Fonds d'affectation spéciale pour soutenir des activités visant à faire disparaître la violence à l'égard des femmes a continué de se pencher sur les moyens de lutte contre la violence fondée sur le sexe qui donnent ou non des résultats. Avec le soutien de la John D. and Catherine T. MacArthur Foundation et de la Fondation pour les Nations Unies, il analyse les résultats donnés par les initiatives des bénéficiaires de subventions du Fonds qui visent à faire campagne pour l'adoption de lois et de politiques tendant à protéger les femmes, pour la modification des comportements traditionnels, de façon à faire échec à la violence et pour la participation des hommes à la lutte contre la violence. Les résultats de cette analyse seront publiés et largement diffusés en 2000.

C. Recours aux techniques de l'information en vue de la diffusion des connaissances

95. Tout au long de l'année écoulée, UNIFEM s'est employé à utiliser de façon créative les nouvelles techniques d'information et de communication en vue de la diffusion des connaissances. La liste pour mettre fin à la violence, sur laquelle figu-

rent les noms de 2 300 personnes, a continué de diffuser des informations sur les stratégies de brassage d'idées en vue de la promotion de réformes législatives, du renforcement des services de protection et de toutes sortes d'activités opérationnelles visant à mettre fin à la violence faite aux femmes. En tant que principaux responsables du projet WomenWatch, UNIFEM et la Division de la promotion de la femme ont organisé 11 débats mondiaux sur les grands domaines d'activité du Programme d'action de Beijing. Ces débats, auxquels ont participé plus de 10 000 personnes, ont été publiés dans un document officiel qui a été présenté à la session finale du Comité préparatoire chargé de l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action.

96. Deux autres initiatives interorganisations avaient pour principal objectif d'assurer la diffusion des connaissances au moyen des nouvelles techniques d'information et de communication. UNIFEM a pris la direction d'une équipe spéciale interinstitutions, dont faisaient partie l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP et Habitat, qui avait pour mission de recenser les 100 meilleures pratiques de 25 organismes des Nations Unies en matière d'intégration des questions d'équité entre les sexes dans tous les programmes et de mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. UNIFEM a créé la base de données nécessaires pour les rendre accessibles à tous et les a diffusées sur le site WomenWatch <<http://www.un.org/womenwatch>>. Enfin la diffusion des connaissances et le travail en réseau font partie intégrante des activités des spécialistes des questions d'équité entre les sexes travaillant pour les Volontaires des Nations Unies dans différents pays avec l'appui d'UNIFEM et en partenariat avec le PNUD. Un débat électronique a été organisé pour permettre à ces bénévoles de mettre en commun leurs compétences en matière de formation aux questions d'équité entre les sexes et d'intégration de ces questions dans toutes les activités nationales, de recenser les nouveaux supports d'information et de favoriser les échanges d'idées et de questions.

V. Gestion financière

97. En mai 1997, le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a approuvé la stratégie et le plan d'exécution d'UNIFEM pour la période 1997-1999. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, UNIFEM a procédé à la mise en oeuvre du plan, notamment dans les trois domaines thématiques, et appliqué des principes de gestion axée sur les résultats. L'élargissement de la base des donateurs et l'augmentation des contributions versées sont deux des objectifs de la stratégie et du plan d'exécution.

98. Le montant total des contributions versées à UNIFEM a augmenté de 0,4 million de dollars, soit 1,3 %, pour atteindre 23,1 millions contre 22,7 millions en 1998. Sur ce montant de 23,1 millions de dollars, 1,3 million proviennent de contributions volontaires versées par trois grands donateurs au cours de la nouvelle année fiscale. Le montant réel des contributions reçues pour le budget de base a augmenté de 1 million, passant de 15,8 millions en 1998 à 16,8 millions en 1999. Celui des contributions au titre de la participation aux coûts et des fonds d'affectation spéciale a diminué de 1,9 million, tombant de 6,9 millions de dollars en 1998 à 5 millions de dollars en 1999, en raison du non-versement de contributions qui avaient été annoncées par des donateurs.

99. Les dépenses au titre de projets financés au moyen des ressources de base ont augmenté de 0,1 million de dollars ou 1 %, pour atteindre 10,2 millions contre

10,1 millions en 1998. Les dépenses couvertes par les contributions au titre de la participation aux coûts ou de projets financés par des fonds d'affectation ponctuels ont augmenté de 0,5 million de dollars, ou 12 %, passant de 4,3 millions en 1998 à 4,8 millions en 1999.

100. Les allocations non utilisées prévues pour 1999 et les années futures s'élevaient à un montant de 19,5 millions de dollars qui serait couvert par le solde disponible au 31 décembre 1999, soit 19,1 millions, et les contributions à recevoir, soit 2,7 millions. Le niveau de la réserve opérationnelle a été révisé conformément à la décision 97/4 du Conseil d'administration de janvier 1997 et porté à 6,7 millions de dollars à la fin de 1999.

Notes

- ¹ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.
- ² *Progress of the World's Women* est publié à l'initiative du Département pour le développement international (Royaume-Uni), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Organisme suisse de coopération pour le développement.